

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

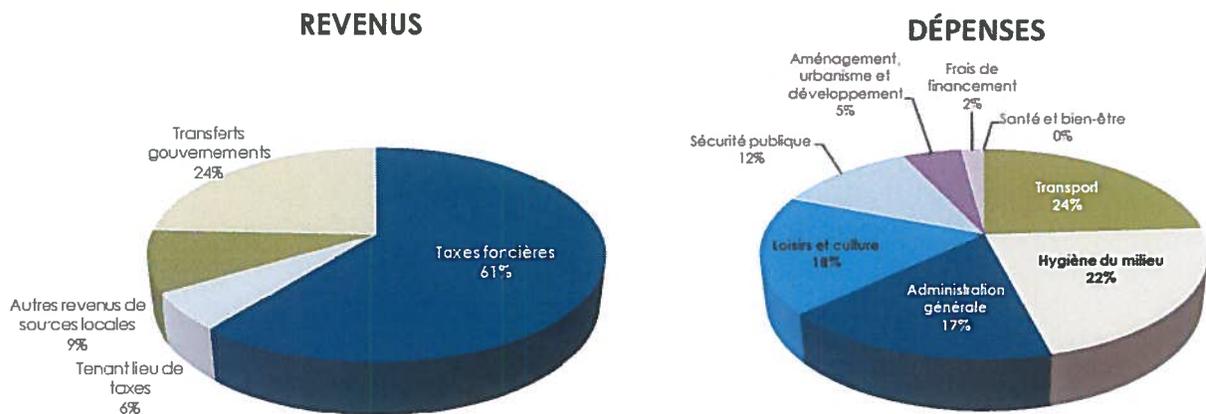
Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2019 ainsi que le rapport de l'auditeur externe.

Pour plus d'information, je vous invite à consulter les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 ainsi que la présentation effectuée à la séance ordinaire du conseil municipal du 11 mai 2020 sur notre site Internet au villemacamic.qc.ca, onglets **La ville** | **Conseil municipal** | **Rapports annuels**.

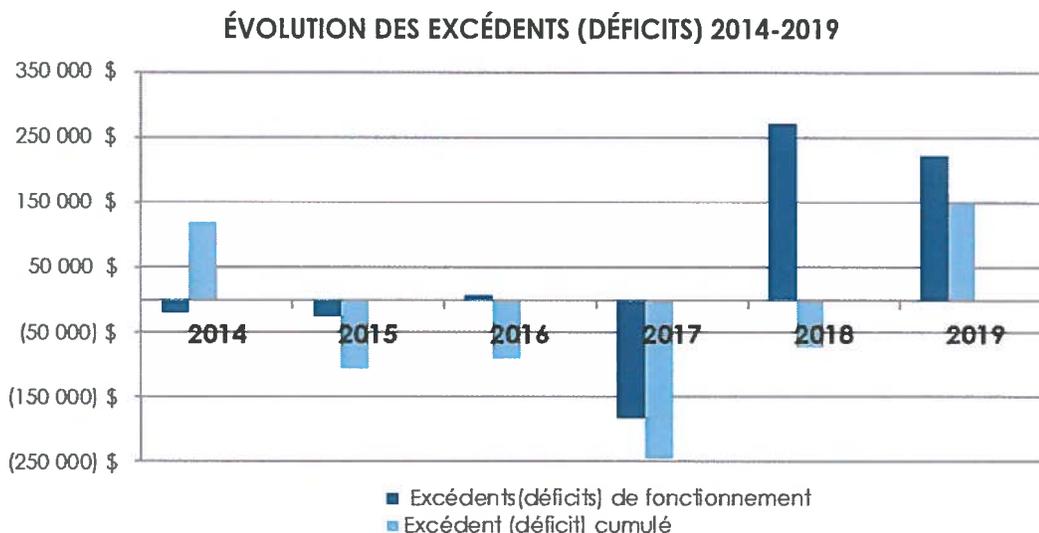
1. LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2019 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 4 143 162 \$ et que les revenus d'investissements ont culminé à 753 388 \$ (subventions et investissements des promoteurs), ce qui a généré des revenus totaux de 4 896 550 \$ pour cet exercice financier. Les différentes charges de la Ville (dépenses) ont totalisé 4 487 380 \$.



En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Ville a réalisé, en 2019, un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 221 043 \$.

Grâce à cet excédent, le déficit accumulé non affecté de la Ville a été résorbée en totalité (72 966\$).



2. RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

Les états financiers 2019 ont été vérifiés par l'auditeur externe, monsieur Daniel Tétreault, CPA, de la firme Daniel Tétreault, CPA inc., en date du 11 mai 2020. Dans le cadre de cet audit, l'auditeur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Ville de Macamic.

À la suite de la réalisation de son mandat, l'auditeur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers consolidés » donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Macamic et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2019 ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

3. LE TRAITEMENT DES ÉLUS POUR 2019

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Toutefois, par souci de transparence, je désire préciser, au présent rapport, que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2019, était la suivante :

- la rémunération annuelle de la mairesse était de 22 575 \$, alors que celle des conseillères et des conseillers était fixée à 7 525 \$,
- une allocation de dépenses au montant de 11 285 \$ était allouée à la mairesse, alors que celle des conseillères et des conseillers était fixée à 3 763 \$.
- De plus, chaque membre du conseil municipal recevait une rémunération additionnelle de 25 \$ pour chaque réunion de comité dont il était nommé délégué ou substitut et à laquelle il assistait.

CONCLUSION

Au nom du conseil et en mon nom personnel, permettez-moi de souligner de façon particulière le travail réalisé par nos employés, et ce, malgré un calendrier de travail bien chargé.

Merci également à tous nos bénévoles membres de comités pour votre implication sans réserve à faire cheminer tous nos dossiers; sans votre support, aucun de ces projets ne pourrait se réaliser.

Merci à nos conseillères et à nos conseillers pour la prise en charge des dossiers qui vous ont été confiés, et ce, de façon aussi professionnelle.

À tous nos nouveaux arrivants, résidentiels et commerciaux, merci d'avoir choisi Macamic pour vous établir.

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

La mairesse



Lina Lafrenière

Déposé le 1^{er} juin 2020